



DECLARATION CFTC CSE du 16 Décembre 2021

Au 1er janvier sera appliqué le prochain PRV concernant l'ensemble des populations magasins pour l'année 2022.

Pour rappel, la CFTC avait refusé l'an dernier de signer le PRV en cours sur 2021 car financièrement moins attractif que celui de 2020.

Dans la continuité de nos convictions profondes qu'un plan de rémunération ne doit pas être moins rémunérateur que le précédent et dans un engagement permanent pour la conservation de nos acquis, nous avons refusé la signature de celui-ci pour une deuxième année consécutive.

Il faut aujourd'hui être conscient que ce PRV imposé par l'entreprise, au mépris de toutes nos propositions, a été élaboré sur des simulations basées uniquement sur les mois de juin et juillet 2021, réduit sensiblement la prime liée à la satisfaction client au motif que celle-ci était surdimensionnée et que le poids de l'effort devrait être mis sur la partie commerciale, mais qu'en est-il dans ce cas de tous les actes non commerciaux assurés en magasin et non rémunérés au motif que la satisfaction client l'est?

A l'heure où nos actes commerciaux sont de moins en moins nombreux qui engendrent une rémunération à l'acte déjà sensiblement réduite, faudrait-il que nous acceptions la disparition d'une partie de notre rémunération Critizer ?

Cette volonté de nous imposer cette vision commerciale, décorrélée de la réalité du terrain en minorant la rémunération liée à la satisfaction client et en augmentant les boosters significativement pour la surperformance aura pour conséquence de laisser sur le bord de la route l'immense majorité des salariés.

A quand la reconnaissance de notre direction de l'investissement des équipes dans la gestion des actes non-marchands, dans la correction des erreurs et du discours du service client, des pannes box et outils récurrentes qui gangrènent les journées des conseillers en magasin ?

La direction ne comprend-elle pas que la force de SFR Distribution et son attractivité sur le marché du travail ce sont les primes atteignables ? Prime qu'elle proposait et qu'aujourd'hui, avec ces remaniements de plan de rémunération effectués constamment à la baisse, non seulement elle n'arrive plus à recruter mais également à conserver ses talents.

La CFTC affirme aujourd'hui que tant que nous n'aurons pas une garantie fiable, avérée et vérifiable de la préservation d'une rémunération décente pour les salariés, et l'ouverture d'un vrai dialogue social, nous ne pourrions nous associer à ce plan de rémunération unilatéral.

La CFTC tient également à rappeler à notre direction que son opposition n'est pas une opposition de principe mais la conséquence d'un constat qui perdure depuis maintenant deux ans, celui d'une volonté affichée de ne plus négocier avec les organisations syndicales représentatives élues un maintien de rémunération des salariés mais de demander toujours plus en donnant toujours moins.

Déclaration lue au CSE SFR Distribution le 16 Décembre 2021 par Thierry G.